

Frelon Asiatique

Fiche réflexes

Vous avez notifié la présence de frelons ou d'un nid, chez vous ou sur votre commune ?

Ci-dessous des préconisations concernant les étapes à suivre :

1. ÉLOIGNEZ-VOUS !

Si vous avez découvert un nid de frelons, la première chose à faire est de ne pas s'en approcher !

En effet, bien que le frelon se montre généralement pacifique envers l'humain, il pourra se montrer très agressif et piquer à plusieurs reprises s'il sent son nid menacé.

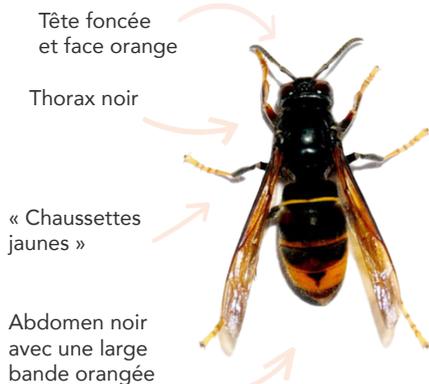
2. IDENTIFIER L'ESPÈCE RENCONTRÉE :

Les deux espèces de frelons présentes sur le territoire sont le frelon européen et le frelon asiatique.

Tandis que le frelon européen est considéré comme autochtone et ne représente pas de réel danger pour la biodiversité, le frelon asiatique est classé comme espèce exotique envahissante (EEE) et menace la biodiversité locale, notamment les abeilles domestiques.

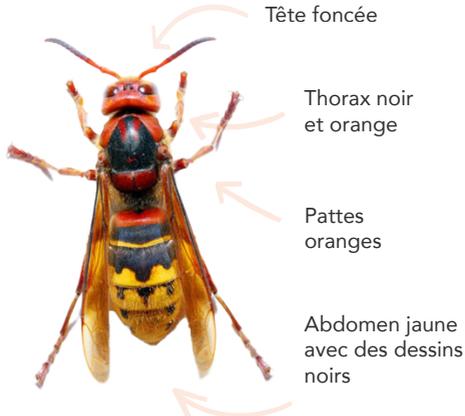
FRELON ASIATIQUE

Taille : Environ 3 cm



FRELON EUROPÉEN

Taille : Jusqu'à 4 cm



À SAVOIR

> Le frelon asiatique a une activité plutôt diurne et se rend dans son nid une fois la nuit tombée, ce qui n'est pas le cas du frelon européen qui peut être fréquemment rencontré le soir.

Les nids des deux espèces présentent également des différences.

Voici comment les identifier :



NID DE FRELON ASIATIQUE

Fréquemment exposé en pleine lumière, les nids de frelons asiatiques se trouvent par exemple à la cime d'un arbre, sur une façade d'immeuble ou une avancée de toit extérieure.

Le nid présente une petite ouverture (moins de 4 cm) située en bas ou sur le côté du nid.



NID DE FRELON EUROPÉEN

Les nids de frelons européens se trouvent toujours dans l'obscurité, par exemple dans le creux d'un tronc d'arbre, dans un grenier, ou le boîtier de volets roulants.

Le nid possède une large ouverture orientée vers le bas.

3. DÉMARCHES EN FONCTION DE L'ESPÈCE CONSIDÉRÉE :

IDENTIFICATION DE L'ESPÈCE

FRELON ASIATIQUE

▼
Espèce invasive, vous pouvez signaler aussi bien les nids que les individus sur la plateforme suivante :

<https://www.frelonsasiatiques.fr>

▼
Confirmation du signalement par le groupement de défense sanitaire (GDS) financé par la CCPO.

▼
Si le signalement concerne un nid, le GDS mandate une entreprise spécialisée pour sa destruction.

FRELON EUROPÉEN

▼
Pas de prise en charge de la destruction du nid éventuel.

Si vous souhaitez procéder à la destruction du nid détecté, il vous reviendra de faire appel à une entreprise de désinsectisation.

POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS :

Contactez la CCPO par téléphone au 04 78 02 93 68
ou par email : aberthelot@pays-ozon.com